

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BEYNEIX Marina, TEXIER Emmanuelle, DUTHEIL Aurore, RUARD Aurélie, BOUCHET-BAINAT Isabelle, GRIMARD Jean-Pierre, ANDRE Pascal, SALLES Daniel, MULA José, PLANCHE Philippe, CARCOUET Alexandre, CASSOUX Brice.

Etaient excusés : BAJADA Bruno et SWITEK Samuel

Désignation du secrétaire de séance : CASSOUX Brice

### **1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 février 2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2- Vote du budget principal COMMUNE**

#### ➤ **Approbation du compte administratif 2015**

#### **Délibération n°2016-6 :**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme RUARD Aurélie, 2<sup>ème</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mr Daniel SALLES Maire, s'étant retiré et ayant quitté la salle, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

**1° Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNE</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
<b>DÉPENSES OU DÉFICIT</b>	<b>RECETTES OU EXCÉDENTS</b>	<b>DÉPENSES OU DÉFICIT</b>	<b>RECETTES OU EXCÉDENTS</b>	<b>DÉPENSES OU DÉFICIT</b>	<b>RECETTES OU EXCÉDENTS</b>

#### **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

<b>Résultats reportés 2014</b>		3 265.03		41 040.28		41 040.28	3 265.03
<b>Opérations de l'exercice 2015</b>	499 854.50	665 392.96		500 572.87	437 300.36	1 000 427.37	1 102 693.32
<b>TOTAUX</b>	499 854.50	668 657.99		541 613.15	437 300.36	1 041 467.65	1 105 958.35
<b>Résultats de clôture</b>		<b>168 803.49</b>		<b>104 312.79</b>			64 490.70
<b>Restes à réaliser 2015</b>				129 162.00	69 469.00	129 162.00	69 469.00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	499 854.50	668 657.99		670 775.15	506 769.36	1 170 629.65	1 175 427.35
		<b>168 803.49</b>		<b>164 005.79</b>			<b>4 797.70</b>

**2° Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**3° Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

**4° Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Approbation du compte de gestion 2015 du receveur**

**Délibération n°2016-7 :**

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Affectation des résultats 2015**

**Délibération n°2016-8 :**

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports 2014 :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 41 040.28 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 3 265.03 €

Soldes d'exécution 2015 :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 63 272.51 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 165 538.46 €

Restes à réaliser 2015 : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 129 162 €

En recettes pour un montant de : 69 469 €

Besoin net de la section d'investissement 2015 :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 164 005.79 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 164 005.79 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté en 2016 (R002) : 4 797.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats ci-dessus.

➤ **Vote des taux des taxes communales pour 2016**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales pour l'année 2016 ; Les taux fixés pour 2016 sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 14.23 %
- Foncier Bâti : 19.20 %
- Foncier Non Bâti : 121.09 %

**Délibération n°2016-9**

➤ **Vote du budget primitif 2016**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget 2016 tel que présenté, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 577 737.70 €
- Section d'investissement : 601 051 €

**Délibération n°2016-10**

**3- Vote du budget ASSAINISSEMENT**

➤ **Approbation du compte administratif 2015**

**Délibération n°2016-11 :**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme RUARD Aurélie, 2<sup>ème</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement, dressé par Mr Daniel SALLES Maire, s'étant retiré et ayant quitté la salle, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

**1° Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Résultats reportés 2014		59 966.38		21 884.79		59 966.38	21 884.79
Opérations de l'exercice 2015	32 199.47	39 693.77		127 458.56	93 714.50	159 658.03	133 408.27
<b>TOTAUX</b>	32 199.47	99 660.15		149 343.35	93 714.50	181 542.82	193 374.65
Résultats de clôture		<b>67 460.68</b>		<b>55 628.85</b>			11 831.83
Restes à réaliser 2015				8 000	28 571	8 000	28 571
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	32 199.47	99 660.15		157 343.35	122 285.50	189 542.82	221 945.65
		<b>67 460.68</b>		<b>35 057.85</b>			<b>32 402.83</b>

**2° Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**3° Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

**4° Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Approbation du compte de gestion 2015 du receveur**

**Délibération n°2016-12 :**

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Affectation des résultats 2015**

**Délibération n°2016-13 :**

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports 2014 :**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 21 884.79 €  
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 59 966.38 €

**Soldes d'exécution 2015 :**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 33 744.06 €  
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 7 494.30 €

**Restes à réaliser 2015 :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 8 000 €  
En recettes pour un montant de : 28 571 €

**Besoin net de la section d'investissement 2015 :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 35 057.85 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 35 057.85 €

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté en 2016 (R002) : 32 402.83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide l'affectation des résultats ci-dessus.

➤ **Vote de la taxe assainissement pour 2016**

**Délibération n°2016-14 :**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation à la taxe d'assainissement pour l'année 2016.

En conséquence, les bases de calcul de la taxe d'assainissement sont maintenues à :

- forfait de 10 € par compteur
- 1.09 € le m3 d'eau consommé.

➤ **Vote du budget primitif 2016 – Budget assainissement**

**Délibération n°2016-15**

Monsieur le Maire présente le budget primitif du budget annexe Assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget Assainissement 2016 tel que présenté, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 69 465.83 €
- Section d'investissement : 135 431.20 €

**3- Emprunt**

Monsieur le Maire explique que, comme vu dans le budget 2016 qui vient d'être voté, il est nécessaire de contracter un emprunt de 150 000 euros afin de financer les opérations d'investissement (mairie, aire de jeux, ...). Dans la mesure où les taux d'intérêt sont bas, il semble opportun de réaliser l'emprunt rapidement. Des propositions ont été demandées à différentes banques.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir celle de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin aux conditions suivantes :

- Prêt de 150 000 euros sur 10 ans à taux fixe de 1.28%
- Date de mise à disposition des fonds fixée au 20 juillet 2016
- Date de première échéance fixée au 25 janvier 2017
- Echéances annuelles de 15 977,38 euros
- Sommes des intérêts s'élevant à 9 773,80 euros
- Frais de dossiers de 300 euros

**Délibération n°2016-16**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la proposition de Monsieur le Maire.

**4- Modification location salle de la Barrière**

Afin de couvrir les frais de fonctionnement de cette salle de plus en plus utilisée, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer, à compter du 26 mars 2016, le prix de location de la Salle de la Barrière à 85 €. Il est rappelé que cette salle n'est louée qu'aux habitants de la commune.

**Délibération n°2016-17**

#### **5- Fourrière animale**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur José MULA, 1<sup>er</sup> adjoint, pour la signature de tous les documents liés au marché de fourrière animale.

#### **Délibération n°2016-18**

#### **6- Aménagement Champlong**

Le plan d'aménagement du lotissement de Champlong a été légèrement modifié (au niveau du lot n°4), le permis d'aménager va pouvoir être rapidement déposé. Parallèlement, la modification du PLU pour changer les OAP est lancée, via la Communauté de Communes qui en a désormais la compétence. Enfin, la consultation des entreprises pour l'aire de jeux est prévue fin mai.

#### **7- Convocations dématérialisées**

L'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que « toute convocation est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux ou, s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée. »

#### **8- Informations diverses**

Le 24 mars 2016, le comité technique du SBA a pris position en faveur de la mise en place de la tarification sur l'utilisation réelle du service avec une phase transitoire de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.